



Commission suisse de maturité : rapport annuel 2022

1 Généralités

En 2022, la Commission suisse de maturité (CSM) a assumé dans les conditions habituelles et, pour l'essentiel, sans restrictions sanitaires les missions qui sont les siennes, à savoir l'*examen* des demandes et la *formulation de propositions* concernant la reconnaissance des écoles de maturité cantonales, l'*organisation* des examens centralisés et l'*étude* des questions relatives à la reconnaissance de la maturité. Il n'a pas été nécessaire de recourir aux scénarios d'urgence pour l'organisation des examens finaux de maturité gymnasiale¹, que la Confédération et les cantons avaient de nouveau adoptés suffisamment tôt.

Toutes les sessions d'examen de la CSM se sont également déroulées dans les conditions habituelles et selon le droit en vigueur. Les personnes concernées par les examens se sont dites soulagées et remotivées par ce retour progressif à la normale.

2 Projets

2.1 Évolution de la maturité gymnasiale

La CSM a déjà pu communiquer ses attentes quant à la révision des bases légales lors des travaux préparatoires des groupes formés pour le projet. Ses attentes recouvraient principalement – conformément à sa fonction et à sa position – l'obligation de la comparabilité des certificats de maturité et les questions de gouvernance liées à la responsabilité du certificat de maturité gymnasiale pour l'ensemble de la Suisse. Dans le cadre de la procédure de consultation relative à la *Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (CCoop-HE)* et à la révision du *RRM* et de l'*ORM*, la commission s'est montrée favorable à l'ensemble des mesures destinées à renforcer la cohérence des examens suisses décentralisés :

- introduction d'une durée uniforme de la formation gymnasiale de quatre ans au minimum ;
- introduction de pourcentages minimaux des domaines d'études dans le temps total d'enseignement ;
- définition plus explicite des catégories de disciplines et de leur finalité ;
- renforcement des disciplines fondamentales au regard de leur importance, notamment pour l'aptitude générale à entreprendre des études et également pour la maturité sociale (académique) approfondie ;
- conditions minimales comparables concernant l'aptitude générale aux études ;
- harmonisation complémentaire des formats d'examen et renforcement du profil des examens finaux au moyen d'un remaniement des critères de réussite.

Un autre élément central de la réforme est l'actualisation du format et des contenus du *plan d'études cadre (PEC)*. La prise en compte de thèmes transversaux (numérisation, développement durable, etc.) et l'affirmation du caractère obligatoire du PEC auront un effet positif sur la comparabilité des certificats de maturité gymnasiale.

La commission a recommandé par ailleurs certaines corrections et adaptations afin d'éviter toute évolution négative quant à sa fonction d'instance de reconnaissance commune pour la Confédération et les cantons et de rectifier les erreurs qui s'étaient glissées dans les textes de référence.

2.2 Compensation des désavantages : édicition de recommandations

La CSM est confrontée depuis plusieurs années à la question concrète de la compensation des désavantages dans le cadre des examens finaux de maturité gymnasiale. Ces derniers temps, les demandes de dérogation en vue de bénéficier d'un régime d'exception lors des examens organisés

¹ Ces scénarios permettaient, en cas de nouvelles restrictions dues au coronavirus, d'avoir une même réglementation dans tous les cantons pour les examens de maturité gymnasiale.

par la CSM sont de plus en plus nombreuses et sont étayées par des diagnostics toujours plus complexes. Étant donné que, dans les cantons, le nombre de demandes de mesures de compensation des désavantages a aussi sensiblement augmenté dans les écoles de maturité reconnues et que les pratiques d'autorisation de telles compensations sont encore peu coordonnées et ont occasionnellement pu conduire à des procédures juridiques, la CSM a formulé des solutions possibles allant dans le sens d'une harmonisation de ces pratiques et rassemblé des principes de base dans une recommandation aux cantons accompagnée d'exemples concrets de mesures de compensation approuvées par la CSM dans le cadre des examens organisés par ses soins.

Le séminaire sur la toute nouvelle procédure de compensation des désavantages², organisé à l'occasion de l'assemblée annuelle de la CSM, a porté en particulier sur les principes systémiques et sur les pratiques expérimentées.

2.3 Évaluation des écoles autorisées à organiser l'examen complémentaire passerelle

Après l'entrée en vigueur des nouvelles directives 2023 relatives à l'examen complémentaire passerelle³, la CSM a lancé une procédure d'évaluation des 18 écoles autorisées à organiser cet examen, lesquelles délivrent près de 75 % des certificats de maturité gymnasiale en Suisse. Pour qu'une école soit autorisée par la CSM à organiser l'examen complémentaire, elle doit proposer un cours préparatoire d'une année avec obligation pour les personnes souhaitant se présenter à l'examen de le suivre. Les objectifs à atteindre durant ce cours sont les mêmes pour toute la Suisse conformément aux directives de la CSM.

L'évaluation du respect de ces prescriptions se fait en deux étapes avec, en premier lieu, une évaluation des écoles au moyen d'un questionnaire au cours de l'année sous revue⁴. Lors de la seconde étape, en 2023, des visites de sessions d'examen aléatoires portant principalement sur les épreuves écrites sont prévues dans les trois régions linguistiques.

2.4 Réseau des examinateurs et des experts ESM

Il est très important que les examinateurs et les experts intervenant dans le cadre des examens suisses de maturité (ESM) et des examens complémentaires passerelle travaillent activement en réseau, et ce, non seulement pour que la cohérence des examens suisses centralisés soit garantie, mais aussi pour que ces examens puissent toujours être organisés avec le personnel adéquat des écoles de maturité reconnues. Si, ces dernières années, la pandémie de coronavirus a empêché la concrétisation dans la mesure voulue d'initiatives visant à promouvoir le réseau, le retour à la quasi-normalité en 2022 a permis d'organiser de nouveau des rencontres dans les régions linguistiques.

Une première est en préparation pour l'année 2023, à savoir l'organisation d'une rencontre à l'échelle nationale, le but étant de présenter à toutes les personnes concernées les développements en cours et à venir en matière d'examens ainsi que les particularités des examens qui se déroulent hors du cadre des écoles. Un apéritif est également prévu en 2023 pour des échanges informels entre les examinateurs, les experts et les membres de la CSM.

2.5 Dialogue avec les écoles privées

Soucieuse de répondre à la prise de position d'une association régionale du domaine des écoles privées, la commission s'est penchée sur la question des modalités de la collaboration avec les écoles privées qui proposent une préparation à l'examen de maturité. Elle a notamment examiné les aspects juridiques et systémiques afin d'identifier la marge de manœuvre en la matière.

La participation de personnes enseignant dans les écoles privées aux examens de la CSM ne peut être autorisée pour des raisons d'égalité de traitement et d'assurance de la qualité. Une collaboration dans un esprit de partenariat doit s'établir au travers de contacts et d'échanges réguliers. La CSM et la direction des examens font déjà beaucoup en la matière.

Une discussion avec les différentes associations d'écoles privées de *toutes* les régions linguistiques permettra de mettre en lumière les possibilités et les limites de la collaboration.

² La compensation des désavantages n'est traitée concrètement que depuis une quinzaine d'années.

³ Les directives 2023 sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2022 et sont applicables à partir de la session d'été 2023.

⁴ Les résultats seront discutés lors du premier cycle de séances liées au rapport annuel 2023.

3 Principaux dossiers

3.1 Demandes de reconnaissance

Au cours de l'année sous revue, trois nouvelles demandes de reconnaissance⁵ ont été déposées par des cantons (aucune demande en 2021).

La commission a soumis les propositions de reconnaissance suivantes à la CDIP et au DEFR :

Canton	Établissement concerné	Objet de la demande
ZH	KS Uetikon am See	Reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
ZH	KS Zimmerberg, Au	Reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
ZG	Gymnasium « OYM College », Cham	Reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale

Les écoles mentionnées ci-dessus ont été visitées par une délégation dans le cadre des procédures de reconnaissance. Les entretiens, les visites de cours et les visites d'examens ont donné à la commission une vue d'ensemble qui, en plus des critères d'examen formels, a été déterminante pour le traitement positif de chaque demande.

Une demande, déposée en 2018, concernant la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale obtenus *après un cursus de trois ans* conformément à l'art. 6, al. 2, RRM/ORM est encore en cours de traitement. Le canton concerné avait certes soumis les documents exigés après un premier examen de sa demande, mais aucune différence n'a pu être constatée entre « l'enseignement de caractère pré-gymnasial au degré secondaire I » prescrit à l'art. 6, al. 2, RRM/ORM et présenté comme tel dans les documents et l'enseignement normal selon le Plan d'études romand (PER). Il n'a pas été non plus possible de vérifier si le corps enseignant possédait les qualifications requises. L'exigence posée au canton de fournir des justificatifs complémentaires est maintenue, car la demande ne peut être traitée qu'à l'aide de ces justificatifs.

3.2 Évaluation de la révision partielle de l'ORM et du RRM de 2018 (concernant l'informatique)

La *première phase* de l'évaluation des grilles horaires des écoles a pu être menée à bien dans les cantons, à l'exception du canton de Zurich, qui a bénéficié d'un délai supplémentaire. Certains cantons se sont vu adresser des recommandations et/ou ont été invités à présenter un nouveau rapport dans un délai de trois ans.

La *seconde phase* vise à vérifier le niveau de formation du personnel chargé d'enseigner l'informatique. Il n'y a rien de surprenant à ce que toutes les exigences ne soient pas encore remplies au moment de l'introduction de cette nouvelle discipline de maturité. Les cantons poursuivent leurs efforts à ce sujet et font part de leurs avancées.

3.3 Études scientifiques

Après la présentation à la commission par *Franz Eberle* des résultats définitifs de son étude dès la fin de l'été, le rapport intitulé *Réussite des titulaires d'un certificat passerelle dans les hautes écoles universitaires* a été publié à la fin du mois de novembre sur le site du SEFRI⁶ et transmis aux principaux partenaires sous la forme d'une brochure.

Les résultats de l'étude montrent que l'examen complémentaire passerelle répond largement aux attentes. Les taux de réussite et d'abandon chez les étudiants ayant entamé des études dans une haute école universitaire avec un certificat passerelle se situent dans la moyenne si l'on considère l'ensemble des admissions aux études de bachelor universitaire. L'examen passerelle participe ainsi à la perméabilité du système éducatif suisse et aide à corriger les décisions précoces des jeunes en matière de formation tout en contribuant à une plus grande équité des chances.

L'analyse des données amène par ailleurs à d'autres conclusions. Par exemple, un droit d'admission général des titulaires d'un certificat de maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires serait problématique. Les interventions parlementaires prônant l'admission sans examen complémentaire aux établissements d'enseignement supérieur (universités HEU et hautes écoles pédagogiques HEP) qui sont actuellement en suspens au Parlement⁷ font fausse route d'un point de vue scientifique.

⁵ Deux demandes ont été déposées durant la semaine 51, c'est-à-dire après le cycle de séances.

⁶ <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/services/publications/base-de-donnees-des-publications/passerelle.html>.

⁷ Voir Po 20.4202 de Nadine Masshardt et Mo 20.4593 de Simon Stadler.

3.4 Statistiques concernant les activités de la CSM

Le tableau ci-après présente les chiffres de 2022 avec, entre parenthèses, les chiffres de 2021 à des fins de comparaison.

Statistiques des activités	Bureau	Plénium	Présidence des examens	Total
Séances ordinaires	4 (4)	4 (4)	1 (1)	9 (9)
Dossiers traités	16 (17)	13 (13)	4 (7)	33 (37)
Informations sur les dossiers	18 (18)	14 (13)	0 (0)	32 (31)

4 Examens suisses centralisés

4.1 Incertitudes liées à la pandémie

Lors des *sessions d'hiver*, les effets de la pandémie se faisaient encore sentir : les concertations avec les cantons qui ont accueilli ces sessions à propos des plans de protection et de l'obligation de présenter un certificat COVID-19, l'application de ces mesures avec la mise en place de contrôles effectués par le personnel chargé de surveiller les examens et le nombre très important de personnes malades ont compliqué l'organisation des examens et en ont entravé le bon déroulement. Lors des *sessions d'été*, la situation était pratiquement revenue à la normale ; il a de nouveau été possible pour des tiers d'accéder aux épreuves, ce que les écoles privées préparant à la maturité gymnasiale ont grandement apprécié et autorisé.

4.2 Personnel spécialisé

Le recrutement d'un nombre suffisant de spécialistes est une tâche permanente et exigeante pour les organisateurs des examens centralisés (voir chap. 2.4 Réseau des examinateurs et des experts ESM). Grâce au soutien de la CESFG et de la CDGS, la pratique en matière d'autorisation de congé a pu être améliorée dans certains cas, d'où une nette augmentation du nombre de personnes disponibles pour participer aux examens.

4.3 Statistiques concernant l'examen

Au total, 2500 personnes se sont inscrites aux six sessions d'examen organisées dans les trois régions linguistiques, ce qui constitue un nouveau record et une progression de 4 % par rapport à 2021. Les quatre dernières années affichent ainsi une augmentation substantielle de 23 %.

Sur les 712 travaux de maturité remis, quatre cas de plagiat ont été relevés (aucun en 2021). Aucune sanction disciplinaire et aucune exclusion pour d'autres motifs n'ont été nécessaires.

Environ 48 % des candidats venaient de Suisse romande, 46 % de Suisse alémanique et 6 % de Suisse italienne.

2022		Nombre de candidats inscrits			Nombre de certificats établis			Taux de réussite		
Session	Lieu	ESM	PASS	Σ	ESM	PASS	Σ	ESM	PASS	
Hiver	Locarno	21	4	25	4	1	5	7	83 %	8
Été	Locarno	128	2	130	56	1	57	82 %		7
Hiver	Fribourg	351	192	543	84	82	166	68 %	64 %	64 %
Été	Lausanne	501	116	617	147	105	252	62 %		70 %
Hiver	Zurich/ Pfäffikon SZ	396	188	584	57	28	85	70 %	60 %	51 %
Été	Zoug/Berne	350	204	554	136	125	261	57 %		72 %
Σ		1747	751	2498	484	342	826	64 %	67 %	

⁸ Nombre trop faible pour être mentionné.

Abréviations :

ESM	Examen suisse de maturité
PASS	Examen complémentaire passerelle

4.4 Compensation des inégalités

Pour les personnes en situation de handicap physique (et social), l'ESM constitue une alternative de choix aux filières de formation cantonales. L'année 2021 a enregistré pour la première fois une légère baisse (7 %) du nombre de *demandes de dérogation* en vertu de l'art. 27 de l'ordonnance sur l'examen suisse de maturité⁹ (119 demandes traitées).

4.5 Aspects financiers

En raison des plans de protection, les locaux destinés aux examens ont dû une nouvelle fois être suffisamment spacieux afin de garantir le respect des distances minimales. L'organisation des six sessions d'examen a occasionné des coûts de location d'environ 250 000 francs (2021 : 460 000 francs).

5 Personnel

Au cours de l'année sous revue, trois membres de la commission ont présenté leur démission :

- ❖ *Urs Schwager*, directeur de l'Office de l'enseignement secondaire et supérieur (Amt für Mittel- und Hochschulen), canton de Thurgovie, membre de la CSM depuis 2014, parti à la retraite à la fin de l'année 2022. Son successeur *Christoph Freihofer*¹⁰ représente les cantons au sein de la CSM.
- ❖ *Ralph Schlaepfer*, ancien directeur des écoles Juventus, membre de la CSM depuis le second semestre 2013, s'est retiré après son départ à la retraite à la fin du mois de mai 2022. Son successeur *Christoph Baumgartner*¹¹ a déjà intégré la CSM au cours de l'exercice 2021.
- ❖ *Norbert Hungerbühler*, représentant de l'ETH Zurich depuis 12 ans au sein de la CSM et membre du bureau depuis 2014, s'est retiré à la fin de l'année 2022 car il était arrivé au terme de son mandat. L'ETH Zurich sera représenté par *Dennis Komm*¹².

La directrice du secrétariat *Therese Steffen* a également quitté la CSM à la fin de l'année 2021 en raison d'une réorganisation interne au SEFRI.

La Commission de l'examen suisse de maturité remercie chaleureusement tous les membres sortants pour leur remarquable engagement et pour l'excellente collaboration qui a toujours prévalu !

Commission suisse de maturité CSM



Hans Ambühl

Berne, le 18 mars 2023

⁹ RS 413.12

¹⁰ Monsieur *Christoph Freihofer* est directeur de l'Office de l'enseignement secondaire et de la HEP du canton de Zoug (Amt für Mittelschulen und pädagogische Hochschule).

¹¹ Monsieur *Christoph Baumgartner* est directeur et recteur de l'école privée Neue Schule Zürich (NSZ).

¹² Monsieur *Dennis Komm* est professeur d'algorithmes et de didactique au département d'informatique de l'ETH Zurich.